



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT.198

Déposé le : 12.06.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Se faire vacciner ou ne pas se faire vacciner, telle n'est pas la question...

Texte déposé

La vaccination est une mesure de santé publique simple et efficace, permettant une protection individuelle et collective contre plusieurs maladies infectieuses. Une bonne couverture vaccinale permet d'endiguer la propagation d'une maladie, offrant une protection des personnes au système immunitaire plus fragile ou ne pouvant elle-même se vacciner pour des raisons médicales, tels que les nourrissons, les personnes âgées ou les patients polymorbides et/ou polymédicamentés. Plus le nombre de personnes vaccinées est important, plus les maladies correspondantes sont rares.

En Suisse, les directives et recommandations en matière de vaccination sont actualisées annuellement par l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP): un plan de vaccination est régulièrement mis à jour selon l'état des connaissances médicales, en concertation avec une commission d'experts (Commission fédérale pour les vaccinations) et Swissmedic. Il tient, entre autre, compte de l'évolution des données concernant l'efficacité et la fiabilité des vaccins, de l'évolution de la situation épidémiologique en Suisse ou encore des recommandations de l'OMS. L'OFSP mène parfois des campagnes de vaccination nationales.

Comme pour toute autre mesure médicale, un vaccin donné n'est, bien entendu, recommandé que si son bénéfice dépasse largement le risque d'effets indésirables. L'efficacité de nombreux vaccins repose sur un plan vaccinal débutant dans l'enfance, comprenant parfois des rappels à l'âge adulte. Certains vaccins ont une indication saisonnière, alors que d'autres sont plutôt liés aux étapes de la vie : c'est ainsi que l'on inocule le vaccin de la grippe en automne et que la fin de l'hiver est le moment le plus opportun pour celui contre la méningo-encéphalite transmise par les tiques (FSME); la prévention de la coqueluche chez le nouveau-né s'appuie principalement sur un rappel/complément de vaccination des femmes enceintes et de son entourage familial. Relevons qu'en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation du nombre de personnes vivant avec une ou plusieurs pathologies chroniques, le public-cible de la vaccination de la grippe croît chaque année.

Si le statut vaccinal des jeunes vaudois-es fréquentant l'école obligatoire est scruté par l'Unité de Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS), peu semble connu quant à la

couverture de notre population adulte. Des données récentes montrent toutefois que la couverture vaccinale de la population adulte suisse est loin d'être optimale.

Depuis octobre 2016, moyennant une autorisation délivrée par l'office du médecin cantonal vaudois, les pharmacies de notre canton peuvent proposer certains vaccins aux adultes et aux jeunes de plus 16 ans. Les conditions d'octroi (formation, infrastructure, sécurité...) de cette autorisation sont strictes. Ces nouveaux points de vaccination complètent l'offre vaccinale déjà connue de la population : cabinet privé, centre de vaccination et médecine des voyages, délégation infirmière en entreprise ou en institution...

Ces nouveaux lieux de vaccination ont notamment l'avantage de faciliter l'accès à la vaccination des vaudois-es qui n'auraient pas de médecin traitant; cette volonté de confier aux pharmaciens vaudois cette tâche de santé publique a toute sa logique dans le contexte actuel de pénurie de médecins généralistes, au même titre que l'élargissement du champ de compétence du personnel infirmier récemment votée par le Grand Conseil. Le Canton de Vaud a également soutenu la promotion par la Société vaudoise de Pharmacie d'un carnet de vaccination électronique lancé par l'OFSP, effectuée en marge d'une campagne de contrôle de la couverture vaccinale.

Pour faire suite à l'arrivée de ce nouvel acteur sanitaire cantonal dans le domaine de la vaccinologie, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quelle est la couverture vaccinale de la population adulte du Canton de Vaud ?
2. Quelle est, le cas échéant, la stratégie du Conseil d'Etat pour améliorer la couverture vaccinale de cette population, notamment pour identifier et diminuer d'éventuelles vaccinations "incomplètes" ?
3. Dans quelle mesure la possibilité de vacciner en pharmacie a-t-elle été exploitée par la population vaudoise ?
4. Dans le contexte de pénurie en médecins généralistes, quelle est, ou a été, la stratégie du Conseil d'Etat pour faire connaître ces nouveaux lieux de vaccination ouverts à la population vaudoise ?
5. Lors des campagnes nationales de vaccination, comment l'information est-elle relayée auprès, et au sein, des pharmacies ?
6. Avec le développement du dossier électronique du patient (DEP), quelle suite sera donnée au carnet de vaccination électronique de l'OFSP actuellement promu par les officines vaudoises ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

A

Ne souhaite pas développer

Γ

Nom et prénom de l'auteur :

BUTERA Sonya

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

ne faire aucun signe pas se faire vacciner, tel est pas la question

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh		Cherubini Alberto	
Aschwanden Sergei		Chevalley Christine	
Attinger Doepper Claire		Chevalley Jean-Bernard	
Baehler Bech Anne		Chevalley Jean-Rémy	
Balet Stéphane		Chollet Jean-Luc	
Baux Céline		Christen Jérôme	
Berthoud Alexandre		Christin Dominique-Ella	
Betschart Anne Sophie		Clerc Aurélien	
Bettschart-Narbel Florence		Cornamusaz Philippe	
Bezençon Jean-Luc		Courdesse Régis	
Blanc Mathieu		Creteigny Laurence	
Bolay Guy-Philippe		Croci Torti Nicolas	
Botteron Anne-Laure		Cuendet Schmidt Muriel	
Bouverat Arnaud		Deillon Fabien	
Bovay Alain		Démétriades Alexandre	
Buclin Hadrien		Desarzens Eliane	
Buffat Marc-Olivier		Dessementet Pierre	
Butera Sonya		Devaud Grégory	
Byrne Garelli Josephine		Develey Daniel	
Cachin Jean-François		Dolivo Jean-Michel	
Cardinaux François		Dubois Carole	
Carrard Jean-Daniel		Dubois Thierry	
Carvalho Carine		Ducommun Philippe	
Chapuisat Jean-François		Dupontet Aline	
Cherbuin Amélie		Durussel José	
Epars Olivier			
Evéquoz Séverine			
Favrod Pierre Alain			
Ferrari Yves			
Freymond Isabelle			
Freymond Sylvain			
Freymond Cantone Fabienne			
Fuchs Circé			
Gander Hugues			
Gaudard Guy			
Gay Maurice			
Genton Jean-Marc			
Germain Philippe			
Gfeller Olivier			
Glardon Jean-Claude			
Glauser Nicolas			
Glauser Krug Sabine			
Gross Florence			
Guignard Pierre			
Induni Valérie			
Jaccard Nathalie			
Jaccoud Jessica			
Jaques Vincent			
Jaquier Rémy			
Jobin Philippe			

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Tafelmacher Pauline
Matter Claude	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zünd Georges
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre